

Alors M. *William Breck* a été de nouveau appelé et entendu comme suit :—

“ Remplissez-vous quelque charge publique à *Rochester*, et laquelle, à part de celle de la profession légale ? Si c'est le cas, dites si dans l'une ou l'autre de vos qualités, vous avez connu M. *Leggett* et Mad. *Doud* qui ont été entendus comme témoins à la barre de cette chambre, ainsi que le caractère et la position dont ils jouissent dans la cité de *Rochester* ? ”

“ Je remplis la charge de collecteur des donanes pour le district de *Genesee* depuis deux années. J'ai connu M. *Leggett* personnellement depuis les derniers douze mois, et j'en avais entendu parler auparavant. C'est un homme infiniment respectable, qui a rempli plusieurs charges publiques dans la ville d'*Irondequoit*. J'ai connu Mad. *Doud* personnellement depuis les derniers cinq mois. J'en avais entendu parlé quatre ou cinq mois auparavant en sa qualité de médecin. Elle est très-respectable ; je n'ai jamais rien entendu dire contre son caractère. ”

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Il a été alors proposé que la considération ultérieure et la seconde lecture du bill soient remises à mercredi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Mercredi, 13 avril 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure et la seconde lecture du bill, intitulé : “ Acte pour venir en aide à *William Henry Beresford*, ” et pour entendre les conseils pour et contre icelui ;

Les conseils ont été en conséquence appelés.

Et *George O'Kill Stuart*, écuyer, a comparu comme conseil de la part du pétitionnaire.

Et aucun conseil n'a comparu de la part de Mad. *Beresford*.

M. *Stuart* a remis deux documents, et a dit qu'il ne croyait pas qu'il fût nécessaire de troubler la chambre avec de nouveaux témoignages.

Les documents ont été remis et lus comme suit :—

PROVINCE DU CANADA,	} EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE BAPTEMES,
<i>District de Québec.</i>	
	MARIAGES ET SÉPULTURES, de l'église <i>St. George</i> , en la cité de <i>Montréal</i> , dans le dit district, pour l'année mil huit cent cinquante.